Conditions commerciales ADACIS

Conditions Générales de Vente



Les renseignements complémentaires relatifs au présent document

peuvent être demandés à :

**ADACIS**

14 allée Ludovic Trarieux

33150 Cenon

Tél : 05 47 33 51 79

contact@adacis.net

**Toutes les informations contenues dans ce document sont considérées comme confidentielles. L’utilisation de celles-ci en dehors du cadre de ce projet ou la divulgation à des personnes extérieures est soumise à l’approbation préalable de l’auteur.**

Table des matières

[I. Généralités 3](#_Toc504852966)

[1. L’offre ADACIS 3](#_Toc504852967)

[2. Validité des commandes 3](#_Toc504852968)

[3. Sous-traitance 3](#_Toc504852969)

[4. Assurance 3](#_Toc504852970)

[5. Données à caractère personnel 3](#_Toc504852971)

[8. Litiges 4](#_Toc504852972)

[9. Loi applicable et règlement des différends 5](#_Toc504852973)

[II. Prix et modalités de paiement 5](#_Toc504852974)

[1. Prix 5](#_Toc504852975)

[2. Facturation 5](#_Toc504852976)

[3. Paiement 5](#_Toc504852977)

[4. Réserve de propriété 5](#_Toc504852978)

[5. Recouvrement 6](#_Toc504852979)

[III. Garantie du matériel 6](#_Toc504852980)

[1. Conditions de garantie 6](#_Toc504852981)

[2. Durée de garantie 6](#_Toc504852982)

[3. Modalités de garantie 6](#_Toc504852983)

[4. Intervention hors garantie 7](#_Toc504852984)

[5. Exclusions de garantie 7](#_Toc504852985)

[IV. Garanties des prestations de service 8](#_Toc504852986)

[1. Délais d’exécution 8](#_Toc504852987)

[2. Modifications 8](#_Toc504852988)

[3. Durée de garantie 8](#_Toc504852989)

[V. Suspension et résiliation 9](#_Toc504852990)

Ce document a pour objet de décrire au Client les Conditions Générales de Vente des prestations de service opérées par la société ADACIS. Ces conditions sont applicables aux Clients bénéficiant des prestations réalisées par ADACIS, soit en les ayant acquises directement auprès de la société ADACIS, soit par l’intermédiaire d’un co-traitant.

ADACIS est une société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 100.000 euros, dont le siège social se situe au 5 Ferreau Sud – Bayas (33230), et dont le numéro d’immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne est le B 450 702 527.

Adacis est centre de Formation enregistré sous le numéro 75 33 10517 33

1. Généralités
	1. L’offre ADACIS

La validité de l’offre ADACIS est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d’établissement qui y figure. Par son acceptation écrite sans réserve, le Client exprime son accord sur ladite offre.

Le contrat entre ADACIS et le Client est alors constitué de l’offre ADACIS (composée du devis, des conditions financières et des présentes conditions générales) et de la lettre d’acceptation du Client valant commande, à l’exclusion de tout autre document général ou particulier.

En tout état de cause, l'offre d’ADACIS prime sur l'acceptation du Client.

* 1. Validité des commandes

Une commande n'est réputée acceptée par ADACIS que lorsque celle-ci en a accusé réception.

* 1. Sous-traitance

ADACIS peut, pour la préparation ou l’exécution de certains travaux, faire appel à des sous-traitants.

Le Client sera informé du nom des sous-traitants et ne pourra s’opposer à leur intervention qu’en justifiant d’un motif sérieux.

* 1. Assurance

ADACIS a souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de :

* la responsabilité décennale découlant des articles 1792 et suivants et 2270 du Code Civil pour les ouvrages relevant de l'obligation d'assurance.
* la responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers.
	1. Données à caractère personnel

Le Client doit accomplir toutes les formalités relatives au traitement des données à caractère personnel qui seraient traitées par le biais des matériels et logiciels vendus par ADACIS, ou collectées dans le cadre de prestations réalisées par ADACIS :

* Information des personnes concernées par le traitement des données.
* Déclaration des données collectées, traitées et transmises auprès de la CNIL.
* Déclaration de dispositif de vidéo surveillance auprès de la CNIL, de la préfecture ou des instances représentatives du personnel selon le cas.
* Sécurisation des données à caractères personnel traitées.
* Destruction des données collectées à la fin de la durée de conservation déclarée.

## Propriété intellectuelle – Référencement

Les présentes conditions générales n’emportent aucune cession d’aucune sorte de droits de propriété intellectuelle au Client, notamment sur les logiciels et matériels commercialisés, la documentation technique afférente, les marques. En conséquence, le Client s’interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle d’Adacis ou des Editeurs des logiciels qu’il distribue.

Notamment, ADACIS reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels qu’il édite.

Au terme du contrat, quelle qu’en soit la cause, le Client s’engage à désinstaller de ses ordinateurs les logiciels dont il n’aura pas acquis la propriété en bonne et due forme, et à n’en conserver aucune copie.

Les signes distinctifs d’Adacis, tels que ses marques, dénomination sociale, noms commerciaux, noms de domaine, sont protégés par la loi. Toute reproduction totale ou partielle de ces signes sans l’autorisation expresse d’Adacis est prohibée.

Le non-respect des dispositions du présent article est susceptible de constituer un acte de contrefaçon engageant la **responsabilité civile et pénale** de son auteur.

Le Client autorise ADACIS à utiliser son nom, sa dénomination sociale et son logo pour faire état de leur relation commerciale dans le cadre de la présentation de ses activités, sur ses documents commerciaux et ses sites internet.

A compter de l’acceptation des présentes CGV par le Client, ADACIS se réserve le droit de citer le nom du Client à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son Site), ce que le Client déclare expressément accepter.

## Confidentialité

Chaque Partie s’interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière,…, qui lui auront été communiquées par l’autre Partie, ou dont elle aurait eu connaissance à l’occasion de l’exécution de la Commande ou du contrat. Ne sont pas des informations confidentielles celles qui, en l’absence de faute d’une des parties, se trouvent dans le domaine public.

* 1. Litiges

Le Client doit déclarer tout litige par lettre recommandée avec avis de réception et dans un délai de trois (3) mois après la livraison d'un produit ou la délivrance d'un service.

* 1. Loi applicable et règlement des différends

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige opposant ADACIS à un professionnel, concernant la formation, l’exécution ou l’interprétation des présentes, et à défaut de règlement amiable, seul le Tribunal de Commerce de Libourne (FRANCE) sera compétent.

1. Prix et modalités de paiement
	1. Prix

Le prix indiqué dans le devis rémunère ADACIS pour la réalisation de l’ouvrage. Les prix sont basés sur les conditions économiques du mois d’établissement de l'offre. Si par suite de circonstances non imputables à ADACIS, les délais contractuels étaient modifiés, les prix seraient révisés selon les indices usuels applicables aux prestations objet de l’offre, éventuellement précisés dans les conditions financières.

* 1. Facturation

ADACIS établit, selon les dispositions de l’offre, les factures correspondant aux travaux réalisés. Celles-ci prennent en compte la totalité des sommes dues à ADACIS au titre des approvisionnements et des travaux réalisés au jour de ces factures, déduction faite des acomptes déjà perçus. La TVA sera facturée en sus du prix, au taux en vigueur au moment de la facturation.

* 1. Paiement

Les paiements s’effectuent par virement, à trente (30) jours nets suivant la date d’émission de la facture, selon l’échéancier éventuellement défini dans les conditions financières de l’offre. Tout retard de paiement donnera lieu à l’application de plein droit d’intérêts de retard équivalents à trois fois le taux de l’intérêt légal calculés au jour le jour. En outre, en application de l’article L.441-6 du Code de Commerce, en cas de retard de paiement, le montant de l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40€. Ce montant pourra être réévalué en cas de frais complémentaires dument justifiés.

En vertu de l’article 1799-1 du Code Civil, une garantie de paiement devra être consentie au profit d’ADACIS si le montant du contrat est égal ou supérieur à 12.000€ HT sous la forme d’une caution personnelle et solidaire consentie par un établissement de crédit, ou sous la forme d’un versement direct par un établissement de crédit si le Client recourt à un crédit spécifique destiné au règlement des travaux.

Si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement.

* 1. Réserve de propriété

ADACIS se réserve la propriété des équipements et matériels jusqu’au paiement intégral du prix de vente, les risques incombant néanmoins à l'acheteur, dès la mise à disposition de ladite marchandise. ADACIS pourra, en cas de non-règlement de tout ou partie du prix, revendiquer la restitution de tout ou partie des équipements et matériels, qu’ils aient ou non fait l’objet d’un début de montage ou d’une utilisation quelconque.

L’entrée en vigueur du contrat est subordonnée à l’encaissement de l’acompte et à l’obtention de la garantie de paiement tel que visés ci-dessus.

* 1. Recouvrement

Dans le cas où ADACIS devrait faire appel à un tiers pour récupérer une créance, les frais de recouvrement seront imputés au Client, à hauteur de 15% du montant TTC de la créance, avec un minimum forfaitaire de 300€ par créance.

1. Garantie du matériel
	1. Conditions de garantie

ADACIS garantit que son matériel est exempt de défauts substantiels de conception et de fabrication et relève de la garantie des vices cachés conformément à l’article 1641 et suivants du Code civil français.

La présente garantie n’est recevable que sous réserve d’une utilisation normale du matériel ou du logiciel, et conforme aux recommandations et autres spécifications techniques fournies par le constructeur, l’éditeur ou ADACIS.

Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d’éviter d’éventuels dommages lors de l’installation ou de l’utilisation de son matériel ou logiciel.

ADACIS recommande l’installation d’outils logiciels de sécurité pour protéger l’environnement d’utilisation et l’intégrité du produit livré. L’absence de telles mesures de protection ne pourrait que caractériser la négligence du Client.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Notre garantie ne peut porter que sur le remplacement ou la réparation des pièces reconnues et retournées FRANCO à ADACIS.

Les logiciels ADACIS sont conformes aux spécifications énoncées dans leur documentation, à la date de livraison, sous réserve d’être correctement utilisés dans l’environnement opérationnel spécifié. Toute garantie spécifique des logiciels tiers est effectuée conformément aux licences des éditeurs concernés.

Les logiciels d’ADACIS peuvent comporter ou être développés à partir de logiciels libres. En conséquence, et selon les usages dans ce domaine, aucune garantie n’est accordée sur les logiciels libres.

Le bénéfice de la garantie est accordé au Client Final ou au Client Direct et ne peut faire l’objet d’une cession sans l’accord préalable d’ADACIS.

* 1. Durée de garantie

Les matériels et logiciels sont garantis un (1) an.

La garantie débute dès la livraison du matériel.

* 1. Modalités de garantie

Au cas où le Client rencontrerait des difficultés lors de l’installation ou de l’utilisation du produit, celui-ci pourra contacter le support ADACIS :

* Par mail, à l’adresse support@adacis.net.

Le Client informera ADACIS de tout défaut susceptible d’être couvert par la présente garantie, dans les meilleurs délais à compter de sa découverte. ADACIS demandera toutes les informations et effectuera toutes les vérifications possibles pour déterminer la nature du problème. Si la panne est avérée et le matériel sous garantie, le Client pourra retourner ce dernier à ADACIS.

Tout retour de produit sera alors conditionné par l'obtention, par le Client, d'un accord préalable d’ADACIS, matérialisé par une lettre d’autorisation. A défaut, ADACIS se réserve le droit de refuser toute réparation du matériel ou remplacement du produit. Le matériel défectueux doit être retourné à ADACIS dans un délai de trente (30) jours ouvrés, à compter de la date d’autorisation d’ADACIS. Passé ce délai, le Client devra formuler une nouvelle demande d'autorisation de retour. Le retour du produit est effectué aux frais, risques et périls du Client. Le Produit doit être retourné dans son emballage d'origine ou dans un emballage offrant les mêmes conditions de sécurité de transport, et accompagné de la facture correspondante, mentionnant la date d'achat et le numéro de série du Produit, à défaut de quoi le Produit ne sera pas pris en charge par la présente garantie, sauf accord exprès d’ADACIS. Si le Produit est retourné conformément aux dispositions prévues ci-dessus, et sous réserve que le matériel soit jugé défectueux au sens des présentes conditions de garantie par son service technique, ADACIS pourra à son choix réparer ou remplacer le matériel, avec tout transfert de propriété associé, par des pièces ou un produit neuf ou reconditionné et ce, dans un délai raisonnable, compte tenu de la complexité du problème, de la disponibilité des pièces et des informations communiquées par le Client. Le matériel réparé ou remplacé en vertu de la présente garantie sera réexpédié au Client par les moyens qu’ADACIS jugera les mieux adaptés, aux frais d’ADACIS, à l’exclusion des cas mentionnés dans le paragraphe « Exclusions de la garantie » du présent document. Une fois retourné, le produit sera alors garanti pour la période de garantie restant à courir.

Les données pouvant être perdues lors de la réparation, le Client est responsable de leur sauvegarde avant envoi du produit en panne.

Si le Client est un consommateur, au sens des dispositions légales applicables, toute période d’immobilisation du produit d’au moins sept (7) jours vient s’ajouter à la durée de garantie qui restait à courir à la date de livraison du produit.

Les pièces et matériels remplacés dans le cadre de la garantie deviendront propriété d’ADACIS et les pièces ou le matériel de remplacement suivront le régime de vente du produit initial.

* 1. Intervention hors garantie

Dans la mesure du possible, un devis pourra être établi à la demande du Client pour tout appareil non couvert par la garantie, ou pour un produit hors de la période de garantie, ou pour une panne non couverte par la garantie.

* 1. Exclusions de garantie

La présente garantie ne s’applique pas aux défectuosités :

* affectant les éléments accessoires du produit ou autres consommables (connecteurs, câbles, antennes, alimentation, batterie…) ;
* causées par une négligence du Client, notamment au cours de l'installation, de la configuration, du paramétrage et de l'utilisation du produit ;
* causées par une réparation ou une modification, tant du matériel que du logiciel, effectuée par le Client ou toute autre personne non autorisée ou non agréée par ADACIS ;
* causées par une combinaison du produit avec du matériel et/ou des logiciels tiers non préconisés par ADACIS ;
* causées par une utilisation anormale ou une installation, configuration ou paramétrage incorrect du produit ;
* liés à l’utilisation non conforme à l’usage pour lequel le produit est destiné ;
* ou plus généralement causées par toute cause extérieure au produit, notamment les dommages résultant de chocs, vandalisme, incendies, dégâts des eaux, foudre, surtensions du réseau téléphonique ou électrique, infections informatiques, etc.

En tout état de cause, si les contrôles et tests effectués par ADACIS sur un matériel qui lui aura été renvoyé font apparaître que le produit n’est pas défectueux, ou que les défectuosités ne sont pas couvertes par les présentes conditions de garantie, ADACIS se réserve le droit de renvoyer le matériel, en l’état, aux frais du Client.

En tout état de cause, ADACIS ne pourra être tenue pour responsable des dommages indirects pouvant résulter de l’interruption d’utilisation du produit pendant le service effectué par ADACIS au titre de la garantie, notamment tout préjudice financier ou commercial tel que notamment, perte de bénéfice, perte de chiffre d’affaires, perte de commandes, pertes de données, etc.

Le Client ne saurait se prévaloir d’une quelconque garantie dans les cas où les numéros de série ou les autres références de type GENCOD seraient altérés ou effacés.

1. Garanties des prestations de service
	1. Délais d’exécution

Ces délais d’exécution sont fixés dans l’offre ADACIS.

Ces délais pourront être prolongés :

* pour toute cause indépendante de la volonté du Client ou d’ADACIS (force majeure…) ;
* en cas de modification des travaux ou de travaux supplémentaires ;
* si ADACIS s’est trouvé dans l’obligation de suspendre les travaux pour défaut de paiement du Client, après envoi d’une mise en demeure restée infructueuse ;
* en cas de retard dans les formalités ou ordres de services imputables au Client.

Le Client ne pourra réclamer aucune pénalité en cas de retard résultant d'une cause indépendante de la volonté d’ADACIS.

Le Client indemnisera ADACIS des surcoûts liés à l’augmentation des délais d’exécution des travaux due à des causes étrangères à ADACIS.

* 1. Modifications

Toutes les prestations modificatives feront l’objet d’un devis spécifique modifiant le devis contenu dans l'offre initiale d’ADACIS. Ce devis spécifique sera également soumis aux présentes conditions commerciales. L'exécution des prestations modificatives n’interviendra qu’après accord des Parties sur ce devis spécifique, et en particulier sur la consistance de ces prestations, leur prix et sur les délais d’exécution.

* 1. Durée de garantie

Les prestations sont garanties un (1) an.

La garantie débute dès la réception de la prestation.

1. Suspension et résiliation

ADACIS peut, après une mise en demeure restée infructueuse pendant 8 (huit) jours, suspendre l'exécution du contrat en cas de :

* défaut de paiement de la part du Client conformément aux dispositions de l’offre, ou
* défaut de remise, par le client, de la garantie prévue à l'article 1799-1 du Code Civil.

Les conséquences de cette suspension seront supportées par le Client.

En cas d’inexécution totale ou partielle par l’une des Parties de l’une quelconque de ses obligations prévues au contrat, et après l’envoi par l’autre Partie d’une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant trente (30) jours à compter de sa réception, cette dernière pourra résilier le contrat de plein droit et sans formalités par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation sera sans préjudice des autres droits dont dispose la Partie victime de l’inexécution.

Chaque Partie peut, sans justifier d’un motif particulier, résilier le contrat après un préavis de huit (8) jours. Dans ce cas, une indemnité égale à vingt (20) % du montant du contrat sera versée à l’autre Partie.

Dans tous les cas, ADACIS aura droit au paiement des travaux réalisés à la date de résiliation conformément aux dispositions du contrat, et au remboursement des matériaux approvisionnés.